



## Compte-rendu Comité de Suivi du 23 MARS 2015

### En présence de :

Elus : Mme Roch, Mme Menoni, Mme Potier-Gabrion , M Casimir, M Tournier, M Georget.

I.E.N. Bonneville 2 : Mme Matera

D.D.C.S. : Mme Pecout

Représentants de la CCPR : Mme Royer, M Ratsimba

Directeurs/enseignante : Mmes Besson Magdelain, Josselin, M Sublet,

Parents délégués : Mmes Hosselin, Laurent.

Représentant du sou des écoles : Mme De Almeida

Représentant de l'ADEP : Mme Leroy

Représentant DDEN : M Giraudeau

Agents de la collectivité : M Diedrich, Mme Sage et Mme Gaillard

Excusés : M le Maire, Mme Greggio, Mme Benhamdi, Mme Trottier, Mme Meynardi, Mme Chauche, M Sainvé.

### 1. Présentation du Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T)

- **Rappel sommaire du fondement légal, des objectifs et des finalités du P.E.D.T.**

LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE DU 8 JUILLET 2013

« La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires... »

Des partenariats d'assistance à la réalisation du projet ont été mis en œuvre grâce à la participation et l'aide de la DDCS et de la CAF.

#### LES OBJECTIFS :

- Etre un outil de collaboration locale entre tous les acteurs éducatifs,
- Mobiliser les ressources d'un territoire pour garantir la continuité,
- Organiser les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation,
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de l'enfant.

#### LES FINALITES DU PEDT :

Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, Favoriser l'égal accès des enfants aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- **Le pré-projet éducatif**

Le document envoyé à l'ensemble des participants du comité de suivi est un pré-projet.

Il sera envoyé à l'Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Matera, en version numérique, vendredi 27 mars 2015 pour validation des nouveaux horaires définis et qui seront présentés lors du conseil d'école extraordinaire du 24 mars.

Vos différentes remarques permettront la finalisation du projet qui vous sera envoyé courant mai pour relecture et qui sera transmis à la DDCS/DSDEN pour validation mi-juin.

- Dans le PEDT finalisé nous argumenterons plus précisément certains points, à savoir :
  - \* Articulation et liens avec les temps des maternelles de la CCPR,
  - \* Articulation et liens des différents temps de l'enfant sur une journée,
  - \* Présentation des activités en fonction des objectifs éducatifs,
  - \* Articulation des orientations (valeurs éducatives) du PEDT de la commune avec celles des communes de la CCPR (rencontrées le vendredi 20 mars) permettant de développer l'argumentaire concernant la cohérence de territoire,

## 2. Les horaires 2015-2016 :

Les horaires sont validés par les écoles Champully et Mallinjoud, à savoir :

### Mallinjoud

Horaires scolaires	Matin	Après-midi	TAP
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h35 - 12h05	14h00 - 15h45	15h45 - 16h35 (*)
Mercredi	8h35 - 11h35		(*) Sortie à 16h30 pour les enfants prenant le bus

### Bois des Chères

Horaires scolaires	Matin	Après-midi	TAP
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h25 - 11h55	13h50 - 15h35	15h35 - 16h25
Mercredi	8h25 - 11h25		

### Champully

Horaires scolaires	Matin	Après-midi	TAP
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h30 - 12h00	14h00 - 15h45	15h45-16h35
Mercredi	8h30 - 11h30		

### Ecoles Maternelles (gérées par la C.C.P.R.)

Horaires scolaires	Matin	Après-midi	TAP
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h15 - 11h45	13h40 - 15h25	15h25 - 16h10
Mercredi	8h15 - 11h15		

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe sur toute les écoles)

Concernant le mercredi et pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Commune, il sera mis en place :

- un accueil périscolaire le matin à partir 7h30 jusqu'au début de classe,
- une garderie périscolaire de la fin de classe jusqu'à 12h30

M.Sublet, directeur l'école du Bois-des-Chères, salue l'initiative d'avoir placé les TAP après le temps d'enseignement, soit en fin de journée, cependant, il précise que les horaires présentés sont différents de ceux proposés au Conseil d'Ecole et qu'il trouve dommage que le temps d'enseignement se termine 20 minutes seulement avant ceux de cette année. Il souligne également que la pause méridienne, à 12h 05 est tardive. Cette contrainte aurait pu être évitée si les matinées avaient été de 3h15 comme il l'avait préconisé auparavant.

Il est à noter que :

Les matinées de 3h30 ont été pour de nombreuses communes retenues comme positives et donnent l'occasion d'une réelle récréation dans la matinée d'après la réponse de Madame Matera.

Mme Roch réprécise que l'articulation des horaires entre les différentes écoles est complexe et qu'il fallait une cohérence sachant que les maternelles, elles, passaient à 3h30 le matin. Cette proposition aurait entraîné un plus grand nombre d'allées et venues pour les parents et pour certaines familles une obligation de mettre leurs enfants en périscolaire le soir.

Concernant le problème lié à la pause méridienne, une inversion entre les horaires prévus pour Mallinjoud et Bois des Chères est validée avec l'accord de Madame Besson, favorisant une sortie pour les enfants du Bois des Chères à 11h55. Cette inversion est également approuvée par Mme Leroy Gaveau, laissant ainsi un décalage de 10 minutes entre Vaulet et Bois des Chères et plus important pour les familles éloignées entre Mallinjoud et les maternelles.

Mme Royer précise qu'ainsi les petits sortent avant les grands et que l'ensemble des retours du questionnaire transmis aux familles indiquait leur volonté d'une matinée à 3h30 d'enseignement.

Il est proposé, tout en surveillant sa composition de remettre une pause goûter le matin, initiative approuvée par Mme Pecoud pour qui cette nouvelle organisation permettra d'élaborer un projet mené autour de l'éducation à la santé en respectant les directives du plan obésité.

### 3. Les APC :

*Comment les positionner afin que l'enfant ne les vive pas comme une frustration ?*

- L'école MALLINJOU : positionnera ses APC sur le temps de la pause méridienne en 2\*30min après la restauration.
- L'école de CHAMPULLY : n'a pas encore de positionnement mais maintiendra peut-être ses APC le soir après la classe ou le mercredi midi
- Mmes Pecout et Matera sont favorables aux APC le mercredi en début de journée avant l'enseignement afin d'en anticiper sur le besoin.
- M Ratsimba précise qu'il est important de ne pas inscrire des enfants allant au centre de Loisirs le mercredi après l'enseignement.

### 4. Etudes surveillées ou Espace Leçons ?

Avis de la DDCCS : Mme Pecout

Il n'est pas de la compétence des animateurs d'effectuer des « Etudes surveillées » et que ces dernières demandent du personnel qualifié. L'apprentissage est un temps en classe.

Il est essentiel d'IDENTIFIER LE BESOIN et ainsi de poser les questions suivantes :

De qui émane la demande ? Comment aider les parents à accompagner l'enfant ? Quels sont les divers besoins éducatifs sur la commune ?

Il faut un accompagnement structuré pour l'accompagnement à l'autonomie, ainsi un espace de leçons répondrait mieux aux besoins sur du temps périscolaire et de plus apporterait une réponse collective.

Mme Laurent pense que c'est une solution pour les parents qui rentrent tard ou qui sont en difficulté pour répondre à l'accompagnement de leurs enfants.

Mme Matera rejoint l'avis de Mme Pecout concernant ce temps. Il ne faut pas faire de l'apprentissage sinon il augmenterait les différences. Madame l'Inspectrice rappelle que les devoirs écrits sont proscrits et qu'une leçon, une poésie restent un des liens entre l'école et les parents.

### 5. Le coût des TAP

Suite à une interrogation de Mme Laurent concernant les coûts des TAP, la commune réaffirme son intention de maintenir la gratuité des activités pour les familles tant que durera les aides octroyées par l'Etat et la CAF.

Seule une participation modique aux frais d'inscription de 15€ par enfant par an sera demandée, dégressive à partir du deuxième enfant de la même fratrie à 7.50 €, avec pour principal objectif d'obtenir un engagement de la part des familles qui inscrivent leurs enfants.

Cependant les TAP encadrés par la CCPR ne seront pas gratuits.

Il est rappelé à l'assemblée que par le biais d'une convention la CCPR a pris en charge « l'aspect organisationnel » des TAP qui demeure un temps périscolaire de la compétence des communes actuellement. Le coût des TAP par enfant est refacturé à chaque commune par la CCPR.

M Georget s'interroge sur la part initialement avancée par la commune pour les TAP des maternelles pour la rentrée ?

Mr Casimir s'interroge si la facturation qui sera faite aux familles sera déductible de la refacturation par la CCPR aux différentes communes. Mr Ratsimba répond par l'affirmative.

M Diedrich, pour palier à cette inégalité, souligne l'importance d'optimiser les besoins et de réfléchir à une mutualisation totale.

M Ratsimba précise que rien n'est décidé financièrement pour cette rentrée mais qu'une gratuité est à exclure. La CCPR travaille avec les autres communes pour tendre vers une meilleure harmonisation financière mais également pour mutualiser le personnel encadrant afin de proposer aux agents un volume horaire de travail satisfaisant.

Mme Besson qui craignait que budgétairement les parcours culturels soient amputés au détriment des TAP est rassurée.

Mme Matera salue la qualité du travail fait par l'ensemble des équipes de La Roche-sur-Foron ainsi que la qualité de la concertation ce qui donne lieu aujourd'hui à l'élaboration d'un consensus de qualité.

Séance levée à 19h45